

A  
C  
T  
U  
A  
L  
I  
T  
E  
  
DU  
  
C  
O  
N  
T  
R  
Ô  
L  
E  
  
B  
U  
D  
G  
E  
T  
A  
I  
R  
E

## RAPPEL

### Modalités de Vote sur les orientations budgétaires 2017

Nous recevons actuellement les rapports d'orientations budgétaires (ROB) accompagnés des délibérations spécifiques qui doivent faire l'objet d'un vote des assemblées délibérantes.

Or, je constate que certains des documents transmis n'ont pas fait l'objet d'un vote de la part des assemblées délibérantes.

Je tiens à vous rappeler que dans le nouvel article L 2312-1 du CGCT, **il est prévu que le conseil municipal débatten sur un rapport établi par l'exécutif relatif aux orientations budgétaires (ROB) dans une délibération spécifique ; à l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.**

Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport précité. La délibération doit faire apparaître la répartition des voix lors du vote (pour, contre et les abstentions) sur le ROB 2017 des collectivités.

Je vous demande de vous reporter à ce titre, aux dispositions de la loi NOTRe (article 107), à son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 sur le contenu et les modalités de publication et transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire et les dernières instructions de la DGCL du 25 octobre dernier reprises dans la circulaire du 2 novembre 2016 sur la synthèse de la campagne de contrôle des actes budgétaires en 2016 et la préparation du budgets primitifs 2017 (fiche 1 sur le ROB et la note de synthèse) que vous pouvez également consulter sur le site des services de l'Etat de la préfecture :

<http://www.herault.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Etat-et-collectivites/Contrôle-budgetaire-et-Intercommunalite/Actes-budgetaires>

**Toute délibération ne mentionnant pas le vote sur le ROB devra être annulée et reprise conformément à la réglementation et aux instructions de la DGCL, dont avez été destinataires par envoi susvisé.**